

RÈGLEMENT INTÉRIEUR INTERNAT 2021 - 2022

INTRODUCTION

L'internat est soumis aux mêmes règles générales que le Règlement Intérieur. Cette annexe a pour objet de détailler les particularités d'une soirée et d'une nuit à l'internat.

LES HORAIRES

Soirée

17h00 - 17h30 : Goûter
17h30 - 18h15 : Ouverture de l'internat
18h15 - 19h15 : Etude obligatoire
19h15 - 20h15 : Dîner au self
20h15 - 21h45 : Animation / temps calme à l'internat
21h45 - 22h00 : Retour en chambre
22h30 - Extinction des feux

Matin

Entre 6h30 et 7h30 : petit déjeuner
6h45 : Réveil
7h45 : Fermeture internat

Les internats sont fermés de 7h45 à 17h30 et de 18h15 à 20h15.

L'ÉTUDE

Chaque soir, une étude surveillée est assurée par les éducateurs de vie scolaire. Elle se déroule de 18h15 à 19h15. L'élève interne est installé dans une salle de classe ou en salle de permanence. Un pointage est fait dans chaque lieu. L'accès aux salles informatiques ou au CDI est soumis à l'autorisation d'un éducateur. Les élèves peuvent utiliser leurs ordinateurs portables ou leurs tablettes sous le contrôle de l'éducateur. *(Les vidéos, jeux, émissions en REPLAY ou direct ...ne sont pas autorisés sur ce temps de travail.)*

Avec l'autorisation préalable du surveillant, ils peuvent se déplacer pour demander de l'aide à d'autres élèves ou travailler en groupe.

LA RESTAURATION

Le déjeuner, le dîner et le petit déjeuner sont obligatoires.

Un pointage est systématiquement fait. Il est interdit de consommer de la nourriture dans les chambres et de ramener sa nourriture au restaurant. Le matériel de service ne doit pas être sorti du self (verres, couverts etc...).

Pour prendre le petit déjeuner, le self est ouvert de 6h30 à 7h30. L'accès au self est interdit après 7h15.

LE COUCHER ET LA NUIT

L'accès à l'internat est prévu à partir de 20h15. Les chambres sont réservées au repos. Chacun doit donc respecter la tranquillité du lieu. Cette exigence doit être également respectée dans les escaliers menant aux internats.

Les douches ne peuvent pas être prises au-delà de 22h00.

LES CHAMBRES

Dans chaque chambre l'élève dispose d'un placard qui ferme à clé, dans lequel il stockera ses affaires pendant le week-end et les congés. Pour sa literie, l'élève devra se munir du trousseau suivant :

- Une alèse imperméable
- Un oreiller
- Une couverture ou une couette
- Un drap ou housse de couette et taie d'oreiller

En ce qui concerne les placards, l'élève récupère cette clé en début de semaine auprès du maître d'internat et la restitue en fin de semaine après y avoir stocké toutes ses affaires personnelles.

STOCKAGE DES EFFETS PERSONNELS

Les internes disposent d'une bagagerie pour y déposer leurs valises, à leur arrivée en début de semaine, et à leur départ en fin de semaine. Pour éviter toute dégradation ou vol, il est vivement conseillé aux élèves de s'équiper de sacs fermés par des cadenas..

SANTÉ

7-1. Hygiène

Chaque élève interne doit s'organiser avant chaque période de vacances scolaires, pour ramener ses affaires de couchage afin de les laver.

7-2. Maladie

En aucun cas, les personnels de l'établissement peuvent donner des médicaments aux élèves. Il faut donc prévoir une trousse de pharmacie avec les médicaments nécessaires aux maux de ventre, tête ou autre. Si un interne doit suivre un traitement médical, les personnels doivent en être avertis et recevoir une copie de l'ordonnance. ***Un interne malade ne peut pas rester à l'internat.***

Pour contacter la vie scolaire :

✉ : viescolaire@leboistillac.fr
☎ : 02.40.05.64.01 avant 17h30

Pour contacter les maîtresses d'internat :

✉ : alexane.rodriques@leboistillac.fr
☎ : 07.86.51.15.17

✉ : colombe.lestrat@leboistillac.fr
☎ : 06.32.49.26.53

Lucie JOYEAU
Directrice